



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 29 janvier 2018

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint Quentin la Tour, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Francis BONNET, Alain BOULBES, Fabien CATALA, Christian CHAUBET, Francis CHAUVRY, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Marie Thérèse LOPEZ, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean TRIGUERO, Gilbert VAN DER MEULEN, Jean-Pierre WIDMANN, Christine ARMENGAUD, Jacques BERTIGNAC, Mathilde DERAMOND, Denis ESCAFFIT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Xavier CAUX à Pierre ROUGE

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 24 octobre 2017 est adopté à l'unanimité

1. Demande de subvention DETR voirie intercommunale et voirie opérations sous mandat

Monsieur le Président demande au Vice Président en charge des travaux de présenter au Conseil de Communauté le programme de travaux regroupant les travaux sur voiries intercommunales ainsi que les opérations de voiries communales 2018 confiées par mandat à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Programme des opérations de travaux voirie intercommunale et des opérations sous mandat 2018	1 026 693 €	Etat-DETR	30 %	308 008 €
		Autofinancement	70 %	718 685 €
Total	1 026 693 €	Total	100 %	1 026 693 €

Le Président demande l'autorisation de formuler ces demandes de subvention et de déléguer au bureau la possibilité de décider d'éventuelles modifications de ce plan de financement.

Adopté à l'unanimité

2. Demande de subvention DETR 2018 et FDAL 2018 pour le programme Tranche 1 requalification d'une friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires

Monsieur le Président demande au Vice Président en charge des travaux de présenter au Conseil de Communauté l'opération de requalification d'une friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires. Le coût global de l'opération étant de 407100 €HT, Monsieur le Président propose à l'assemblée de réaliser cette opération en deux tranches.

La première tranche sera réalisée en 2018 pour un montant de 250400 €HT, la seconde tranche sera réalisée en 2019 pour un montant de 156700 €HT.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subventions dans le cadre de la DETR 2018 et du FDAL 2018, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 1 (2018)

Dépenses HT		Recettes		
Programme de l'opération Tranche N°1 requalification d'une friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires 2018	250 400 €	Etat-DETR	30.35 %	76 000 €
		CD09-FDAL	19.96 %	50 000 €
		Autofinancement	49.69 %	124 400 €
Total	250 400 €	Total	100 %	250 400 €

PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 2 (2019)

Dépenses HT		Recettes		
Programme de l'opération Tranche N°2 requalification d'une friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires 2019	156 700 €	Etat-DETR	48.50 %	76 000 €
		CD09-FDAL	24.88 %	39 000 €
		Autofinancement	26.62 %	41 700 €
Total	156 700 €	Total	100 %	156 700 €

Le Président demande l'autorisation de formuler ces demandes de subvention et de déléguer au bureau la possibilité de décider d'éventuelles modifications de ce plan de financement.

Adopté à l'unanimité

3. Demande de subventions DSIL, Conseil Régional, Conseil Départemental, 2018, pour le programme global de réhabilitation, de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la piscine communautaire de Mirepoix

La piscine de Mirepoix a été transférée en 2016 à la Communauté de Communes. Il est nécessaire d'engager un programme d'investissement pour la rénovation et la mise en accessibilité du bâtiment afin de proposer à la population une structure modernisée.

Un diagnostic établi en juillet 2017 a permis d'engager une étude afin de chiffrer les travaux à prévoir. Au vu des montants à investir les travaux seront engagés en 2 ou 3 tranches.

La 1^{ère} tranche consistera aux travaux de :

- rénovation énergétique (toiture, chauffage solaire de l'eau du bassin, production solaire d'eau chaude sanitaire),
- mise en accessibilité (entrée, accueil et bassin),
- rénovation du bâti (renforcement structure bois de la halle, réfection des goulottes, étanchéité du bassin, remise en état de l'installation électrique)

pour un montant de 631 800€.

Pour cette première tranche, Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 1

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de réhabilitation de la piscine du Pays de Mirepoix 1 ^{er} tranche				
Maitrise d'œuvre	91 800 €	Etat-DSIL 2018	40.00 %	252 720 €
Rénovation énergétique	380 000 €	Conseil Départemental	20.00 %	126 360 €
Mise en accessibilité	47 000 €	Région Occitanie	20.00 %	126 360 €
Rénovation du bâti	113 000 €	Autofinancement	20.00 %	126 360 €
Total	631 800 €	Total	100 %	631 800 €

Le Président demande l'autorisation de formuler ces demandes de subvention et de déléguer au bureau la possibilité de décider d'éventuelles modifications de ce plan de financement.

Adopté à l'unanimité

4. Mobilier et matériel informatique bibliothèque de Dun

Monsieur le Président demande au vice président en charge de la culture de présenter le dossier. Il rappelle à l'assemblée que la commune de Dun s'est engagée dans le projet de création d'une nouvelle bibliothèque, dont les travaux devraient commencer 1^{er} trimestre 2018.

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la bibliothèque pour un montant qui s'évaluerait à 19 787 €.

Le Président propose le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Acquisition de mobilier de bibliothèque -Communauté de communes du Pays de Mirepoix				
Dépenses		Recettes		
Mobilier de bibliothèque	18 749€	Conseil Départemental	20%	3 749€
		DRAC	35%	6 562€
		Autofinancement	45%	8 437€
Matériel informatique + installation	1 038€	Conseil Départemental	30%	311€
		DRAC	50%	519€
		Autofinancement	20%	207€
		Subvention totale des partenaires	56.4%	11 142€
		Autofinancement Total	43.6%	8 644€
TOTAL	19 787€		100%	19 787€

Le Président demande l'autorisation de formuler ces demandes de subvention selon le plan de financement.

Adopté à l'unanimité

5. Ré-informatisation de Médiathèque Intercommunale de Mirepoix

Le Président demande au vice président en charge de la culture de présenter le dossier. Il rappelle que la Médiathèque Intercommunale du Pays de Mirepoix est dotée depuis 8 ans d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) qui gère la totalité du réseau de lecture. Ce logiciel est devenu obsolète.

Une consultation a été lancée pour acquérir un nouveau logiciel adapté au fonctionnement du service actuel, pour un montant de 7 450 € HT.

Les aides au financement de ce projet se montent à 80% (DRAC 50%, Département 30%) selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Achat logiciel	7 450 €	DRAC (Etat)	50%	3 725 €
		Département	30%	2 235 €
		Autofinancement	20%	1 490 €
TOTAL	7 450 €			7 450 €

D'autre part, un système de locations de fichiers textes permettant à plusieurs usagers sur liseuse d'avoir un même document sans attente complètera le dispositif. Ce système PNB (Prêt Numérique aux Bibliothèques) d'un montant de 1 200 € HT est soutenu financièrement à hauteur de 80% par la DRAC 50% et le Département 30%.

Le Président demande l'autorisation de formuler ces demandes de subvention selon le plan de financement ci dessus.

Adopté à l'unanimité

6. Transfert de compétence GEMAPI au SBGH

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée à la Communauté de Communes comme compétence obligatoire. Apparaîtra dans nos statuts en compétence obligatoire :

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° Défense contre les inondations et contre la mer ;

8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Président propose de transférer la totalité de cette compétence obligatoire au Syndicat du Bassin Grand Hers.

Adopté à l'unanimité

7. Extension du périmètre à 33 communes

Monsieur le Président rappelle que 26 communes de la Communauté de Communes adhèrent au Syndicat Bassin Grand Hers. Avec le transfert de compétence GEMAPI au SBGH, la Communauté de Communes demande au Syndicat Bassin Grand Hers, une extension de périmètre à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes, soit 33 communes.

Adopté à l'unanimité

8. Délégués siégeant du Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par le mécanisme de représentation de substitution prévu par l'article L. 5214-21 II du CGCT, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix se substitue aux communes adhérentes du SBGH.

Considérant que les statuts du SBGH prévoient que le nombre de délégués titulaires au sein du Comité Syndical est de 31 et autant de suppléant pour la Communauté des Communes et qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants,

Le Président donne lecture de la liste de la proposition des délégués titulaires et suppléants appelés à représenter la Communauté de Communes au sein du SBGH.

Membres titulaires	Membres suppléants
CASTRO René	TISSEYRE Sébastien
REY Floran	LAMPASONA Georges
ARJONA Raphaël	CARO Stéphanie
CAVAILLEZ François	CAUJOLLE Marie
CROUZELLE Thierry	ALIBERT Philippe
BERTIGNAC Jacques	SERNIN Cyril
DOUET Stéphane	SICARD Philippe
PUJOL Frédéric	COSTES Henri
VARUTTI Alexis	HARAUT Sébastien
ASTRE Roger	SANCHEZ Jean-Luc
PERROT Gilbert	GONZAGA Avelino
HERISSON Stéphane	RAZOU Patrick
BIARD Clémence	VAGGAGINI Philippe

CHAPPET DE VANGEL Gérard	BUKZIN Joëlle
QUILLIEN Nicole	BIARD Ludovic
CIBIEL Christian	GARCIA Pierre
ROUGE Pierre	ESCANDE Jacques
SAINT MARTIN Jean	PEISER Jean-Luc
LE MINEZ Monique	BOURDONCLE Stéphane
TERPANT Pierre	VAN DER MEULEN Gilbert
MICHAU Jean-Jacques	CARBONNEAU Bernard
BOULBES Alain	MICHAU Serge
MORELL Michel	DEBRUYNE Valéry
NOUVEL Jean-Paul	CHAUBET Thierry
SANCHEZ Rolland	CROUZET Anthony
MANENTI Didier	GIMET Sarah
SCHWARZ Jean-François	BONS Laurence
HUC Christian	SURRE Jacques
MENASSE Pascal	DEL POZO Jérôme
LAZERGES Aline	PAUTOU Audrey
ESCAFFIT Denis	FABRE Emmanuel

Adopté à l'unanimité

9. Attributions de compensation de la Taxe Professionnelle

Monsieur le Président informe que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes s'est réunie le 24 janvier 2018 pour évaluer les coûts de transfert de l'adhésion des communes au Syndicat Bassin Grand Hers.

Le Président présente au conseil communautaire le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées approuvé à l'unanimité des membres :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018

Commune	Montant de l'attribution de compensation 2017	Charges transférées en 2018 Cotisation SBGH - Gemapi	Solde de l'Attribution de compensation après transfert
AIGUES-VIVES	-10 671,79 €	2 377,60 €	-13 049,39 €
BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	57 583,08 €	2 812,82 €	54 770,26 €
BASTIDE-SUR-L'HERS	69 712,14 €	2 696,90 €	67 015,24 €
BELLOC	-2 155,31 €	1 309,10 €	-3 464,41 €
BESSET	19 424,48 €	2 136,60 €	17 287,88 €
CAMON	1 739,88 €	2 321,16 €	-581,28 €
CAZALS-DES-BAYLES	7 828,85 €	396,96 €	7 431,89 €
COUTENS	12 374,60 €	793,06 €	11 581,54 €
DUN	-27 767,68 €	7 228,28 €	-34 995,96 €
ESCLAGNE	11 498,24 €	0,00 €	11 498,24 €
LAGARDE	-14 118,43 €	2 133,40 €	-16 251,83 €
LAPENNE	10 598,89 €	1 637,04 €	8 961,85 €

LERAN	-51 218,33 €	3 400,88 €	-54 619,21 €
LIMBRASSAC	-2 640,72 €	0,00 €	-2 640,72 €
MALEGOUDE	-754,00 €	0,00 €	-754,00 €
MANSES	-2 390,33 €	2 542,02 €	-4 932,35 €
MIREPOIX	-85 044,91 €	15 604,80 €	-100 649,71 €
MONTBEL	-23 024,49 €	1 697,30 €	-24 721,79 €
MOULIN-NEUF	23 397,75 €	1 398,74 €	21 999,01 €
PEYRAT	17 333,26 €	2 165,00 €	15 168,26 €
PRADETTES	-1 148,86 €	0,00 €	-1 148,86 €
REGAT	-2 157,29 €	665,24 €	-2 822,53 €
RIEUCROS	29 123,12 €	3 016,60 €	26 106,52 €
ROUMENGOUX	26 459,38 €	1 390,14 €	25 069,24 €
SAINTE-FOI	-832,68 €	0,00 €	-832,68 €
SAINT-FELIX-DE-TOURNEGAT	8 497,42 €	1 341,12 €	7 156,30 €
SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU	-1 655,29 €	0,00 €	-1 655,29 €
SAINT-QUENTIN-LA-TOUR	-14 799,74 €	2 319,42 €	-17 119,16 €
TEILHET	11 959,95 €	1 987,18 €	9 972,77 €
TOURTROL	-1 498,22 €	1 205,52 €	-2 703,74 €
TROYE-D'ARIEGE	-4 045,23 €	986,90 €	-5 032,13 €
VALS	6 452,02 €	977,48 €	5 474,54 €
VIVIES	6 613,47 €	0,00 €	6 613,47 €

Adopté à l'unanimité

10. SIL panneaux touristiques

Le Président demande au vice président en charge du tourisme de présenter le dossier. Il rappelle aux membres présents que lors du conseil communautaire du 20 mars 2017, l'assemblée avait validé le plan de financement de l'étude sur la SIL mutualisée à l'échelle des deux intercommunalités CCPM et CCPO, pour un coût total de 26 427€ HT.

Les deux intercommunalités, co-maîtres d'ouvrage, souhaitent intégrer à la SIL classique l'installation de panneaux d'informations sur les sites touristiques. S'ajoute au prix initial du projet la somme de 6 040 € H.T. selon le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses HT		Financements		
SIL CCPM	13 642 €	CD09 CRU	20%	6 493 €
SIL CCPO	12 785 €	Région Occitanie		€
SIL Sites touristiques Pyrénées Cathares	6 040 €	Autofinancement	80%	25 974 €
TOTAL HT	32 467 €	TOTAL HT	100%	32 467 €

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est le maître d'ouvrage du dossier de demande de subventions adressée au Conseil départemental peut financer à hauteur de 20%.

Le Président demande l'autorisation de formuler ces demandes de subvention et de déléguer au bureau la possibilité de décider d'éventuelles modifications de ce plan de financement.

Adopté à l'unanimité

11. Transports : Convention TAD avec la Région

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que pour poursuivre le service du Transport à la demande sur notre territoire, nous devons signer une convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande avec la Région Occitanie qui a la compétence transport depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette convention pour l'année 2018 précise les tarifs des trajets : 3 € pour un aller simple et 5 € pour un aller/retour, ainsi que les trajets et jours et heures de mises en service.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

12. Convention Enedis Précariter

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la précarité énergétique touche 3,9 millions de ménages, sur tout le territoire. La lutte contre la précarité est donc un enjeu de société majeur dont il est nécessaire de mieux comprendre les causes pour apporter des réponses adaptées.

En fournissant des données relatives à la précarité énergétique aux collectivités locales, ENEDIS entend leur apporter des outils d'aide à la décision dans le cadre de la transition énergétique.

La convention « Precariter » porte sur la fourniture des données. Ce service est gratuit.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

13. Convention d'occupation temporaire du domaine public – Animation Accrobranche

Monsieur le Président demande au vice président en charge du tourisme de présenter le dossier. Madame Avaé Banon et Monsieur Julien Sarda vont créer une entreprise (EIRL) d'activités touristiques, sportives et de loisirs.

Ils ont pour projet de créer un parcours Acrobatique en hauteur (acrobranche) sur la zone d'activité existante sur les bords du lac de Montbel côté restaurant la Régate et club de voile. Leur projet se concilie avec le respect de l'environnement car l'entretien des espaces naturels est à privilégier pour le bon fonctionnement de l'activité. Les matériaux utilisés seront de qualité. Les fixations des modules aux arbres se feront dans le respect des lieux et de l'environnement afin que les arbres ne subissent pas de blessures.

Les autorisations administratives se feront après une expertise arboricole.

Afin d'autoriser cette activité qui se fera sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes, une convention d'occupation temporaire du domaine public est nécessaire entre les représentant de l'EIRL et la Communautés de Communes,

Le Président demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

14. Atlas de la Biodiversité Communale : Convention avec l'ANA

Le Président demande à la vice présidente en charge de l'environnement de présenter le projet d'Atlas de la biodiversité communale.

Une convention avec l'Association des Naturalistes Ariégeois, Conservatoire des Espaces Naturels de l'Ariège (ANA-CEN 09) qui est intéressée pour réaliser cet inventaire doit être signée. Son agrément du CEN Midi Pyrénées et de l'Ariège signé par le Préfet de l'Ariège le 19 novembre 2015, la circulaire du 1^{er} Ministre 5811/SG du 29 septembre 2015 et la loi ESS de 2014, permet de conventionner directement avec l'ANA-CEN09 pour le montant sus-cité, sans passer par une commande publique.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention

Adopté à l'unanimité

15. Environnement : Extension du Périmètre « Collecte » du SMICTOM

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit approuver les demandes d'extension du périmètre collecte du SMICTOM du Plantaurel suite à la fusion des Communautés de Communes de Foix et de Varilhes en Communauté d'Agglomération du Pays Foix Varilhes et la fusion des Communautés de Communes de l'Arize et de la Lèze en Communauté de Communes Arize Lèze.

Adopté à l'unanimité

16. Mirepoix met le Couvert : Partenariat de communication du CD09

Le Président demande à la vice présidente en charge de la commission service à la population de rappeler que la Communauté de Communes a organisé pour la 5^e année, « Mirepoix met le couvert ». Cette manifestation a pour but de promouvoir la qualité des produits de notre terroir et la savoir faire de nos restaurateurs. Cette manifestation met aussi en relation directe les producteurs et les consommateurs mais aussi les professionnels des métiers de bouche.

Au vu de la qualité de la manifestation, le Conseil Départemental a émis le souhait de s'y participer en 2017 en louant un espace physique de promotion d'un montant de 3 000 €.

Adopté à l'unanimité

17. Fonds de concours Aigues Vives

Le Président demande au vice président en charge du développement économique de présenter le dossier. Depuis plusieurs années, la commune d'Aigues Vives travaille sur l'implantation d'un commerce sur sa commune. Un premier projet d'installation d'une boulangerie avait été lancé. Un bâtiment d'une surface de 200m² était prévu. Ce projet a été abandonné à la suite du retrait du boulanger.

Depuis le projet a évolué et aujourd'hui il y aurait 2 voire 3 porteurs de projets qui souhaitent s'installer. La commune sera maître d'ouvrage. Le plan de financement est le suivant :

COMMUNE D'AIGUES-VIVES				
Projet " Création d'une boulangerie multiservice "				
PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses HT		Financements		
Acquisition terrain	46 000 €	CD09 - FDAL 2016 (notifié)	7%	25 000 €
		Région Occitanie - Aide à la revitalisation commerciale(notifié)	11%	38 793 €
Travaux	274 191 €	Etat - DETR 2016 (notifié)	22%	75 969 €

		Europe - LEADER (en cours)	30%	105 086 €
		Autres -TDIL 2016 (notifié)	3%	10 000 €
MOE et SPS	29 619 €	Fond de concours Communauté de communes Pays de Mirepoix	7%	25 000 €
		Autofinancement	20%	69 962 €
Total HT	349 810 €	Total HT	100%	349 810 €

Le Président propose d'accorder un fonds de concours de 25 000 € pour cette réalisation.

Adopté à l'unanimité

La commission économie souhaite une mise en œuvre d'un travail de définition de critères, d'un cadre, d'un règlement d'intervention pour les fonds de concours de la CCPM à destination de projets relevant du domaine.

18. SDE09 : Modification des statuts

Le Président rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), réuni le 15 décembre 2017 en assemblée générale, s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour modifier les statuts du SDE09.

Les modifications statutaires proposées concernent principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1^{er} janvier 2017,
- Acter le SDE09 comme syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte : la distribution publique de chaleur et de froid,
- Acter le transfert au SDE09 de la compétence éclairage public, travaux neufs et entretien des EPCI,
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires,
- Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué,
- Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du Syndicat notamment : les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses, fixées par délibération du comité syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe.

Le Président propose d'adopter les modifications des statuts du SDE09

Adopté à l'unanimité

19. Petite Enfance : Guichet unique Crèche / Ram

Monsieur le Président demande à la vice présidente en charge de la commission Enfance Jeunesse de présenter le dossier. La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) propose que la crèche et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), gérés par l'Association Familiale de Mirepoix, créent un guichet unique. L'animatrice du RAM le gèrerait.

Ce guichet unique permettra aux familles d'être reçues et accompagnées dans leur démarche de demande de garde d'enfants compatibles avec leurs besoins, évitant ainsi les listes d'attente sur ces deux entités.

L'augmentation du poste de l'animatrice du RAM à 86% n'aura pas d'impact financier pour la Communauté de Communes. De plus, une subvention supplémentaire de la CAF de 3 000€ est prévue en 2017 et 2018, avec une possible reconduction.

Le Président précise que la Communauté de Communes doit formaliser cette demande par délibération.

Adopté à l'unanimité

20. Enfance Jeunesse : Renouvellement des Conventions

a) Convention pour le reversement des aides du Contrat Enfance Jeunesse

Sortie d'Alain TOMELO, directeur de l'EISE

Le Président demande à la vice présidente en charge de la commission Enfance Jeunesse de présenter le dossier. La Communauté de Communes perçoit les subventions du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF pour l'ensemble des dispositifs intercommunaux.

Certains dispositifs sont gérés par des associations ou par un SIVE :

Le LAEP, géré par l'EISE

Le multi-accueil et le RAM, géré par l'Association Familiale de Mirepoix,

L'ALAE de St Quentin la Tour, géré par le SIVE de Camon/St Quentin la Tour/Lagarde/Belloc/Troye d'Ariège/Limbrassac

La Communauté de Communes reverse le Contrat Enfance Jeunesse à ces structures de la façon suivante :

80% du montant perçu l'année N-1 versé fin janvier de l'année en cours

20% au solde du contrat Enfance Jeunesse versé par la CAF en cours d'année

Le Président demande l'autorisation de signer la convention

Adopté à l'unanimité

b) Renouvellement des conventions d'objectifs :

Sortie d'Alain TOMELO, directeur de l'EISE

Le Président demande à la vice présidente en charge de la commission Enfance Jeunesse de présenter le dossier. Deux associations organisent et gèrent des actions pour l'enfance.

L'EISE : Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

L'Association Familiale de Mirepoix « L'OUSTALOU »: le multi-accueil (crèche) et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Par le biais de conventions d'objectifs, la CCPM finance ces actions.

Les conventions d'objectifs étant arrivées à termes au 31 décembre 2017, Le Président propose de les renouveler afin de pouvoir poursuivre le financement de ces dispositifs.

Adopté à l'unanimité

21. EISE : Renouvellement des Conventions

a) Convention de mise à disposition des locaux

Sortie d'Alain TOMELO, directeur de l'EISE

Le Président demande à la vice présidente en charge de la commission service à la population de présenter le dossier.

L'Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (EISE) occupe les locaux de la Communauté de Communes.

La convention de mise à disposition de ces locaux pour un montant de 43 100 € annuel est arrivée à échéance au 31 décembre 2017.

Le Président propose de renouveler cette convention pour que la Communauté de Communes facture ce montant à l'EISE.

Adopté à l'unanimité

b) Convention d'objectif

Sortie d'Alain TOMEO, directeur de l'EISE

Le Président demande à la vice présidente en charge de la commission service à la population de présenter le dossier.

La Communauté de Commune s'engage à soutenir financièrement les actions portées par l'Association Espace d'Initiatives Sociales et Economique (EISE).

La convention d'objectif définissant les conditions du soutien financier à hauteur de 43 100 € apporté par la Communauté de Communes à l'EISE, est arrivée à échéance au 31 décembre 2017.

Le Président propose de renouveler cette convention dans les mêmes termes.

Adopté à l'unanimité

c) Subvention EISE (CLIC)

Sortie d'Alain TOMEO, directeur de l'EISE

Le Président demande à la vice présidente en charge de la commission service à la population de présenter le dossier.

Le Centre Local d'Information et de coordination (CLIC) accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leurs démarches. Cette action est confiée sur notre territoire à l'association Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (EISE).

L'aide départementale couvre 80% du coût de fonctionnement du service.

Pour maintenir les prestations du CLIC sur le territoire, le Président propose de reconduire pour l'année 2018 la participation intercommunale de 14 000 €.

Adopté à l'unanimité

22. Convention avec l'Office de Tourisme

Retour d'Alain TOMEO et Sortie de Fabien CATALA, Président de l'Office de Tourisme

Le Président demande au vice président en charge du tourisme de présenter le dossier.

Les Offices de tourisme du Pays d'Olmes du Pays de Mirepoix et l'Association Pays d'Art et d'Histoire ont fusionné en une seule association.

Le Président propose de verser une subvention pour la partie Office de Tourisme à hauteur de 115 000 € ainsi que 5 000€ supplémentaire pour l'organisation des Assises du Tourisme,

Le Président demande l'autorisation de signer une convention en ce sens pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

23. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018

Retour de Fabien Catala

Le Président précise que pour pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2018, il demande l'autorisation, dans l'attente du vote du budget 2018, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les

crédits afférents au remboursement de la dette, comme les dispositions légales le permettent, pour les affectations suivantes :

Chapitre20		Fonction 0	5 000 €
Chapitre 204		Fonction 9	5 000 €
Chapitre 21		Fonction 0	15 000 €
Chapitre 23	Travaux accessibilité	Fonction 0	25 000 €
Opération 10	Siège CCPM	Fonction 0	2 500 €
Opération 11	Crèche interco	Fonction 6	2 500 €
Opération 12	Chemins de randonnées	Fonction 8	5 000 €
Opération 20	Médiathèque	Fonction 3	8 500 €
Opération 22	Achat matériel	Fonction 0	10 000 €
Opération 24	Déchets	Fonction 8	10 000 €
Opération 26	Atelier interco	Fonction 8	50 000 €
Opération 29	Gendarmerie	Fonction 0	200 000 €
Opération 34	Piscine	Fonction 4	50 000 €

Adopté à l'unanimité

24. Ligne de trésorerie ou prêt relais

Le Président précise que pour pré financer les travaux de la gendarmerie, il propose d'ouvrir une ligne de trésorerie ou un prêt relais pour un montant maximum de 2 millions d'euros.

4 Organismes bancaires ont été sollicités. La banque postale et la Caisse d'épargne ont demandé des éléments complémentaires pour établir leur proposition.

Le Président demande de bien vouloir lui donner délégation pour la signature de la proposition la mieux disante sous forme de ligne de trésorerie ou de prêt relais

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h45